FO QUE JE T'INFORME !

N° 323
Novembre 2026

QUELLE EST LA QUALITÉ DE LA COUVERTURE MOBILE AUTOUR DE VOUS ?

Vous souhaitez connaître la qualité de la couverture mobile dans votre département ou suivre le déploiement de la 5G près de chez vous ? L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) publie chaque semestre des cartes qui permettent de visualiser ces informations. (...)

(publié le 3 novembre 2026)



ARGENT

ARNAQUE EN LIGNE : LA BANQUE DOIT-ELLE VOUS REMBOURSER SI VOUS AVEZ TRANSMIS VOS COORDONNÉES BANCAIRES ?

La Cour de justice européenne a rappelé, dans un arrêt rendu le 15 octobre 2026, l'obligation des banques en matière de remboursement face à des opérations de hameçonnage. (...)

(publié le 2 novembre 2026)

PEUT-ON RENONCER PAR AVANCE À UNE PARTIE DE SON HÉRITAGE ?

Vous pouvez renoncer, par avance, à une partie de votre héritage mais sous certaines conditions. (...)

(publié le 30 octobre 2026)



DOCUMENTATION

L'ANNÉE DE LA DÉFENSE NATIONALE - ADN 2027

ADN 2027 : éclairer les fractures contemporaines pour mieux orienter l'action. (...)

(paru le 10 septembre 2026)



SOCIAL - SANTÉ

AAH ET ASS : ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LA FIN DU CUMUL EN 2027 ?

La période transitoire permettant un cumul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) prendra fin au 31 décembre 2026. (...)

(publié le 4 novembre 2026)

DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'ASSURANCE RETRAITE JUSQU'AU 9 NOVEMBRE

L'Assurance retraite va bientôt définir ses orientations stratégiques pour les années 2028 à 2032. Afin de répondre le plus justement possible aux attentes des usagers, l'organisme vous propose de donner votre avis jusqu'au 9 novembre. (...)

(publié le 30 octobre 2026)



AGENDA

À partir du 1er novembre 2026

E-COMMERCE

Nouveaux frais de traitement sur les colis importés. (...)

À partir du 1er novembre 2026

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pneus hiver, chaînes : quelles sont vos obligations jusqu'au 31 mars 2027 ? (...)

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE
DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT
ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

FORMATION - TRAVAIL

PARCOURSUP 2027 : LE CALENDRIER VIENT D'ÊTRE PUBLIÉ

Le ministère de l'Enseignement supérieur vient de communiquer le calendrier de la session 2026-2027 de Parcoursup. (...)

(publié le 2 novembre 2026)

RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ : QU'EST-CE QUI VA CHANGER DÈS LA RENTRÉE 2027 ?

Le gouvernement avait annoncé en avril dernier une réforme majeure du dispositif PASS/LAS qui permet d'accéder aux études de santé. Un décret du 23 octobre 2026 confirme cette décision. Quelles sont les modalités de la nouvelle licence portail santé, une voie unique harmonisée nationalement dont la mise en place est prévue dès la rentrée prochaine ? (...)

(publié le 3 novembre 2026)

CITOYENNETÉ

RECENSEMENT DE LA POPULATION : QUAND ET OÙ AURA-T-IL LIEU EN 2027 ?

Vous serez peut-être sollicité prochainement pour participer au recensement 2027 de la population. Vous souhaitez en savoir plus ? Retrouvez les explications et le calendrier de la prochaine campagne de recensement. (...)

(publié le 4 novembre 2026)

QU'EST-CE QUE LA LOI DU 2 NOVEMBRE 2026 QUI ABROGE LE « CODE NOIR » ?

La loi abroge le Code noir, à savoir l'ordonnance de 1685 sur les esclaves des îles de l'Amérique, et tous les textes qui en ont permis l'application, l'adaptation et l'extension à d'autres territoires. Elle rappelle que ces textes sont indissociables du crime contre l'humanité que constituent la traite et l'esclavage. (...)

(publié le 3 novembre 2026)

CE QUI CHANGE EN NOVEMBRE 2026

Tous les changements qui interviennent au mois de novembre. 2026. (...)

(publié le 26 octobre 2026)

PUBLIREPORTAGE

Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux (1), prothèses auditives (2) perte de salaire (3), invalidité (4), incapacité permanente (5), décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations (6)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.
(1) Prise en charge à concurrence de 1 525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1 000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3 500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.
Crédit photo : Shutterstock.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DE LA DÉFENSE DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris
Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com